



Appel à projet pour l'évaluation de l'accord de développement national pour l'emploi et les compétences (ADEC) des salariés dans le secteur des Transports Routiers

(2014-2018)

I – CONTEXTE

1. Présentation de l'ADEC et de la démarche

Un accord-cadre national de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) a été signé le 18 novembre 2014 entre l'Etat (ministère du travail représenté par la DGEFP), les organisations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentant le secteur des transports routiers.

L'accord a été mis en œuvre par l'OPCA Transports et services, en tant qu'organisme relais sur les années 2014 à 2018.

Aujourd'hui et conformément aux termes de la convention conclue avec l'Etat, il s'agit de procéder à une évaluation des démarches et actions conduites dans le cadre de l'ADEC (voir ci-après la présentation détaillée de l'ADEC).

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les objectifs, contenus et modalités de l'évaluation des actions déployées dans le cadre de l'ADEC.

Il doit permettre au Comité de pilotage (COFIL) de l'ADEC de s'adjoindre des compétences externes pour réaliser ces travaux. Il décrit les attentes des membres du COFIL et précise le mode de réponse des prestataires.

2. Le projet

2.1 Le contexte

Différents travaux ont été menés par la branche Transports Logistique afin d'identifier les impacts des mutations économiques, technologiques, sociales et règlementaires sur le pilotage social des entreprises du secteur.



Ces travaux ont permis, entre autres, de repérer les attentes des entreprises envers les salariés en termes notamment de compétences, d'emploi, de fidélisation des salariés.

Les réflexions ont abouti à porter une attention particulière aux chefs d'entreprises de TPE-PME pour les aider à mieux réagir face à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Les partenaires sociaux du secteur des transports routiers et activités auxiliaires et l'Etat ont contractualisé un engagement conjoint en faveur de l'emploi et des compétences dans le cadre d'un ADEC pour les transports routiers.

La branche des transports routiers et des activités auxiliaires du transport regroupe les métiers liés au transport de marchandises par la route :

- Les entreprises de transport routier ou transport pour compte d'autrui ;
- Les commissionnaires du transport - organisation des transports pour le compte des donneurs d'ordre en faisant appel, si besoin, à des transporteurs ;
- Les prestataires logistiques - stockage, préparation de commandes, manutention ... ;
- Les coursiers - livraison de petits colis et de plis dans les agglomérations ;
- Les entreprises de transport de fonds - transport de fonds et de valeurs, approvisionnement des distributeurs automatiques de billets ;
- Les entreprises de déménagement et de garde-meubles à destination des particuliers et des entreprises.

Cet ADEC national fait suite au contrat d'études prospectives des transports routiers, maritimes et fluviaux conduit par les partenaires sociaux avec l'appui du ministère du travail entre 2011 et 2013. Les partenaires ont souhaité, dans le cadre de cet accord, pouvoir initier ou consolider des actions d'anticipation des évolutions des métiers et des effectifs et faire face aux difficultés conjoncturelles d'emploi.

2.2 Les enjeux et les objectifs de l'ADEC national du secteur des transports routiers et activités auxiliaires

L'un des principaux enjeux de l'ADEC est de permettre de développer les compétences des salariés, notamment celles des salariés les plus fragiles, en vue d'une évolution de leur métier au sein de l'entreprise, ou afin de permettre leur mobilité d'une entreprise à l'autre, au sein du secteur des transports ou non.

Dans ce contexte, le ministère du travail ainsi que les organisations signataires ont souhaité lancer ce projet pour assurer aux salariés une meilleure employabilité en participant à la sécurisation de leurs parcours professionnel en développant leurs compétences, tout en renforçant les partenariats pour agir sur la stratégie et la compétitivité des entreprises.

Il s'agit pour les parties signataires :

- de sécuriser les parcours professionnels des salariés, en particulier les plus fragilisés au regard des évolutions de l'emploi; la déclinaison de l'accord cadre devra s'inscrire en bonne cohérence avec les projets de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales déjà existants sur le territoire,



- d'accompagner la transformation des métiers et favoriser une gestion active de l'emploi dans les entreprises,
- de développer les actions emploi/ formation régionales afin de répondre aux problématiques locales,
- de valoriser les métiers et de fidéliser les salariés.

L'ADEC National est construit autour de 4 axes :

AXE 1 – Développer l'attractivité des métiers, fidéliser les salariés et sécuriser les parcours professionnels (Travaux d'ingénierie)

- 1 – Développer, promouvoir et pérenniser les qualifications de branche
- 2 – Développer la bi-qualification
- 3 – Développer la VAE
- 4 – Améliorer l'accueil et l'intégration
- 5 – Valoriser les métiers

AXE 2 – Anticiper les mutations, adapter les compétences, professionnaliser les métiers et accompagner les salariés et les entreprises (Actions de formations)

- 6 – Sécuriser les compétences professionnelles transverses
- 7 – Répondre aux exigences en matière de développement durable
- 8 – Prévenir les risques professionnels
- 9 – Professionnaliser les métiers de l'exploitation
- 10 – Consolider les compétences en matière de négociation commerciale
- 11 – Améliorer les pratiques managériales et de gestion des ressources humaines

AXE 3 – Anticiper sur les besoins en compétences et les emplois : construire des outils de branche (Outils SIRH)

- 12 – Améliorer le recrutement, le reclassement et l'insertion : la bourse à l'emploi
- 13 – Créer un espace ressource de branche dédié à la gestion des emplois et des recrutements

Axe 4 – Pilotage, communication et évaluation

Un site dédié aux réalisations, vous permettra d'avoir un premier aperçu des productions réalisées : <http://emploi-compétences-adec.fr/>

Ce projet a démarré en mars 2014 et prendra fin le 30 septembre 2018 avec la validation des conclusions de l'évaluation.

3. Présentation de l'OPCA Transports et Services

L'OPCA Transports et Services est une association à but non lucratif composée à parité par les organisations syndicales représentatives des employeurs et des salariés des branches ayant désigné l'OPCA. Créée par l'accord du 28 décembre 1994, l'adhésion des secteurs professionnels a été réaffirmée par l'accord du 25 septembre 2014. L'Etat a renouvelé l'agrément de l'OPCA le 23 décembre 2014.

Les activités de l'OPCA Transports et Services concernent les entreprises et salariés des entreprises des branches professionnelles suivantes :



- *Transport Routier de marchandises et activités auxiliaires*
- *Transport routier collectif de voyageurs*
- *Transports sanitaires*
- *Transports publics urbains*
- *Transports fluviaux de marchandises et de passagers*
- *Transports maritimes,*
- *Ports et manutention portuaire,*
- *Agences de voyages et de tourisme,*
- *Propreté*
- *DCHD*

En 2015, l'OPCA Transports et Services représente :

- *43 000 entreprises adhérentes*
- *1 130 000 salariés couverts*
- *257 millions d'€ de financement*

I – OBJET DE L'APPEL A PROJET

Le présent appel à projet a pour objet de préciser les objectifs, contenus et modalités de réalisation de l'action d'évaluation de l'ADEC prévu à l'article 5 de la convention financière.

Nature de l'intervention : l'évaluation de l'ADEC a pour objectifs :

A/ EVALUER LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'ADEC

1/ Dresser un **bilan qualitatif et quantitatif des actions** mises en œuvre et cofinancées par l'Etat sur la période 2014-2018 et **définir un dispositif d'évaluation des actions et des réalisations effectives** au regard des objectifs fixés dans chacun des axes 1, 2 et 3 de l'ADEC.

Ce bilan devra examiner les écarts entre les actions prévisionnelles et les réalisations d'une part et le budget prévu et les dépenses réellement effectuées d'autre part.

Il s'agit d'identifier notamment :

- le nombre de bénéficiaires impliqués ;
- la typologie des entreprises bénéficiaires : taille des entreprises, activités (...), situation géographique ;
- les éventuels écarts entre les finalités des actions et les attentes des bénéficiaires ;
- la plus-value des actions et projets menés dans le cadre de cet ADEC.

2/ **Evaluer l'impact de l'accompagnement (utilité et résultats des actions) proposé aux entreprises** (et notamment aux PME) au travers de nouveaux dispositifs, outils de branche et actions de formation visant l'anticipation et le déploiement d'une GPEC :

- ingénierie de dispositifs de sensibilisation et de formation, notamment **sur** la VAE, la pluriactivité, l'attractivité des métiers.



Des sites d'information ont été créés sur chacune de ces thématiques afin d'informer, de guider et d'outiller les entreprises.

- développement du recours à la formation professionnelle au sein des entreprises, pour accompagner l'évolution des salariés dans leur emploi et sécuriser les parcours professionnels : consolidation et pérennisation de leur activité, conduite du changement, amélioration de la gestion des ressources humaines et de la GPEC...
- développement de la GPEC dans les entreprises de moins de 250 salariés, notamment sur le recrutement. Une bourse à l'emploi dédiée au secteur a été créée dans le cadre de cette ADEC, ainsi qu'une boîte à outils et des vidéos.
- Déploiement territorial

Les actions d'ingénierie menées dans le cadre de l'axe 1 feront l'objet d'une évaluation à dominante qualitative. Questionner les entreprises et les salariés sur leurs usages, leur satisfaction mais aussi sur leurs attentes permettrait d'inscrire l'évaluation dans une démarche prospective d'amélioration continue nécessaire pour assurer l'ajustement et la pérennité des actions initiées depuis 2014 grâce au cofinancement de l'OPCA TS et de l'Etat. Il s'agirait de mener une enquête dont la méthode est à définir par le prestataire candidat, permettant d'une part, d'interroger les entreprises sur leurs attentes et leur satisfaction en lien avec les objectifs, actions et réalisations de l'ADEC et d'autre part, de leur demander de prendre connaissance et/ou de tester certaines actions dont elles n'auraient pas encore bénéficié, et de faire un retour d'expérience à la suite de la découverte des réalisations ADEC.

Cette technique de questionnement permettrait de répondre à trois objectifs :

- Vérifier les attentes et le niveau de satisfaction des acteurs cibles de l'ADEC
- Faire connaître les actions développées dans le cadre de l'ADEC
- Evaluer la pertinence des actions menées dans le cadre de l'ADEC

3/ Evaluer l'impact (utilité et résultats des actions) des actions menées pour les salariés et les demandeurs d'emploi

- actions de formation des salariés relatives aux nouvelles compétences en lien avec l'évolution des métiers,
- actions de formation des salariés les plus fragilisés au regard des évolutions de l'emploi,
- actions de développement de la VAE,
- actions d'information et de sensibilisation sur la pluriactivité,
- actions d'accompagnement des individus dans leur recherche d'emploi avec notamment la bourse de l'emploi,
- actions de communication et de sensibilisation sur l'attractivité des métiers.

Les questions seront axées sur la sécurisation des parcours professionnels, le développement des compétences, l'identification des besoins en formation, l'évolution de carrières etc.

4/ Evaluer le pilotage stratégique de l'ADEC par les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (Comité de pilotage, partenaires sociaux, représentants de l'Etat, équipe OPCA). Environ une vingtaine de personnes pourront être auditionnées sur cet axe.

Il s'agira d'évaluer le dispositif de suivi de l'accord :

- comité de pilotage,



- réunions techniques par projets,
- portage administratif et gestion financière par l'OPCA Transports et Services.

Au-delà, l'évaluation devra également permettre d'analyser la mise en œuvre du dispositif au travers des **actions de communication et d'information** réalisées auprès des entreprises et des salariés.

Il est demandé également de mesurer l'impact et les effets bénéfiques induits explicites et implicites sur le dialogue social, les partenariats et les démarches de co-construction entre les acteurs associés à la mise en œuvre des actions et projets, dans un contexte d'évolution législative et de mutation économique constante.

B/ EFFECTUER DES PRECONISATIONS

L'évaluation de l'ADEC devra permettre d'effectuer des préconisations susceptibles de constituer une aide à la décision du comité de pilotage dans l'installation d'une pérennité des actions et l'identification des pistes d'actions futures.

Ces préconisations devront permettre de définir des pistes d'amélioration et de poursuite des actions identifiées comme prioritaires pour les entreprises et les salariés dans les années à venir.

Ces préconisations s'attacheront en particulier à étayer l'hypothèse d'une intégration d'un ou plusieurs des thèmes d'actions de formation dans l'offre de formation référencée de l'OPCA TS dans la continuité de la dynamique de développement impulsée par l'ADEC.

En pièce jointe de cet appel à projet : l'accord cadre.

III – LE CALENDRIER

La sélection du prestataire se fera en Comité de pilotage de l'ADEC lors d'une audition en décembre 2017. Plusieurs réunions de cadrage et de préparation seront réalisées dès la fin de l'année 2017.

Au regard de l'importance du projet, nous souhaiterions cadencer l'évaluation en deux temps :

- De janvier 2018 à juin 2018, nous souhaitons évaluer l'impact, l'intérêt des actions de formation construites dans le cadre de cette ADEC, avec une première restitution à prévoir première quinzaine d'avril.

L'évaluation de l'axe 2 et des actions de formation thématiques sera organisée autour de 4 enquêtes d'évaluation d'impact et de satisfaction différentes :

- 1 – à destination des entreprises ayant inscrit un ou plusieurs stagiaires sur l'une des 6 formations proposées dans le cadre de l'ADEC, afin d'évaluer la pertinence, l'impact et l'efficacité de la prestation sur l'employabilité des salariés concernés. Soit environ
- 2 – à destination des stagiaires ayant suivi au moins une formation référencée dans le cadre de cet ADEC, afin d'évaluer la satisfaction, la montée en compétences et la transférabilité des acquis de la formation. Soit un échantillon de 1900 personnes.



- 3 – à destination des délégations régionales de l'OPCA TS afin d'évaluer le déploiement et la commercialisation par les OF ainsi que leur respect du cahier des charges (11 délégations régionales)
- 4 – à destination des gestionnaires de dossier afin d'évaluer la gestion administrative des dossiers de la demande de prise en charge à la facturation par organisme de formation (soit 3 gestionnaires de dossiers)

Le prestataire s'assurera de la représentativité des résultats au regard de 5 critères (par thème, par région, par taille d'entreprise, par secteur et par organisme de formation).

L'OPCA Transports et Services fournira au prestataire sélectionné les 4 grilles d'enquête. Un fichier représentatif de l'échantillonnage par thème de formation, par région, par taille d'entreprise, par secteur et par organisme de formation sera communiqué par l'OPCA TS au prestataire retenu. Le prestataire s'engage à garder confidentiel toutes les données transmises par l'OPCA. Les coordonnées des délégations régionales ainsi que des gestionnaires de dossier seront également transmises au prestataire retenu.

Le prestataire devra faire en sorte d'obtenir un retour d'au moins 30% des stagiaires, 50% des entreprises et 100 % des délégations régionales et des gestionnaires de dossiers.

- A partir de mars 2018, évaluation de l'impact de l'accompagnement, des outils créés, des moyens de communication, du pilotage
- Restitution des travaux en juillet 2018
- Restitution finale lors d'une réunion générale en septembre 2018

IV – CRITERES DE SELECTION

La réponse écrite de cet appel à projet devra faire la preuve des exigences suivantes :

- Qualité de la proposition
- Expertise du prestataire et en particulier compétences des consultants désignés pour conduire l'évaluation (références à détailler)
- Méthodologie proposée au regard des différents axes de l'ADEC; produits finaux de l'évaluation (rapport détaillé et note de synthèse qui servira d'outils de communication)
- Disponibilité sur la période de novembre 2017 à septembre 2018

V – CONDITIONS DE REPONSES



Tous les prestataires peuvent être candidats sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Justifier d'une expérience et de compétences significatives sur la(les) thématique(s) sur lequel le candidat formule une offre ;
- Disposer de moyens permanents.

Ne peuvent présenter une candidature au titre de cet appel à propositions les personnes (morales ou physiques dirigeantes de droit ou de fait ; personne candidate ou membre d'un groupement candidat) :

- Qui n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou n'ont pas acquitté les impôts et taxes, cotisations et contributions sociales exigibles ;
- Qui n'ont pas respecté l'obligation de déclaration en matière d'emploi des travailleurs handicapés ou de paiement de la contribution due ;
- En état de liquidation judiciaire ou en faillite personnelle ;
- En procédure contentieuse les opposant à l'OPCA Transports et Services.

Seules seront prises en compte les offres présentées par des prestataires offrant les capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du présent marché.

Ces capacités seront appréciées au regard des documents relatifs aux références fournies par le candidat dans son dossier de candidature.

VI – LES MODALITES DE REPONSES

Le prestataire intéressé doit formuler son offre :

- Présentation générale du prestataire (N°SIRET, positionnement client, localisation, périmètre et zone d'intervention habituel)
- Présentation de son intérêt pour la mission
- Reformulation de la compréhension de la prestation attendue
- Preuve de l'expertise attendue
- Joindre les C.V. de l'intervenant pilote et des membres de son équipe en précisant leurs rôles et responsabilités
- Présentation de la méthode de travail, du déroulé et du mode opératoire, des livrables et de leurs formats, du rétro planning détaillé
- Proposition des interlocuteurs à mobiliser : qui, combien de temps, pourquoi, comment (tél, mails, présentiels)
- Présentation de la proposition tarifaire, selon un nombre de jours cohérent vis-à-vis du déroulé et d'étapes par rapport aux attendus énoncés.

VII – RELATIONS ENTRE L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES ET LE PRESTATAIRE



Le cahier des charges détaille les engagements de l'OPCA Transports et Services et les engagements du prestataire.

La réponse à l'appel à propositions entraîne l'acceptation par le prestataire des modalités du présent cahier des charges.

Le prestataire qui répond à cet appel à propositions de formation s'engage également, en cas d'agrément, à respecter les procédures définies par l'OPCA Transports et Services.

7.1 Les engagements d'OPCA Transports et Services

Relations avec le prestataire retenu :

- Fournir l'ensemble des documents, productions permettant la bonne réalisation du projet
- En cas de cofinancements, mettre à disposition des prestataires, les logos et documents types des partenaires co-financeurs ;
- Régler le prestataire sous réserve de la complétude du dossier.
- Fournir les trames d'enquêtes sur l'axe 2 : formations innovantes
- Les coordonnées email ou courriel disponibles

7.2 Les engagements du prestataire retenu :

Une convention de prestation de service sera signée entre le prestataire en charge de l'évaluation et l'OPCA Transports et Services.

Plus particulièrement, le prestataire s'engage à :

- Remettre une évaluation reprenant tous les parties exposées ci-dessus
- Toute modification devra également être validée par l'OPCA ;

Il est demandé au prestataire de prévoir la participation à **2 ou 3 réunions de cadrage**.

Cet appel à projet est ouvert au 31 octobre 2017

Retour attendu pour le 30 novembre 2017

Une audition des prestataires est prévue le 13 décembre partir de 10h

Calendrier de réalisation : 15 décembre 2017 à janvier 2018

L'offre est à envoyer pour le **30 novembre 2017** par mail aux interlocuteurs suivant :

Magali Villa - magali.villa@emploi.gouv.fr

Contacts OPCA et mail j.rosay@opca-ts.com

k.cabrol@opca-ts.com